

Transferts de lotissements dans le domaine public

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la commission Cadre de Vie-Travaux, expose le rapport suivant :

Suite à la réception des travaux de 2 lotissements privés, les copropriétaires et les promoteurs sollicitent la cession dans le domaine public des espaces communs (voirie, espaces verts, réseaux).

Le transfert des réseaux eau potable et assainissement se fera au SIAEP Argentré Sud selon les conventions approuvées par le comité syndical du 28 octobre 1998.

Préalablement au transfert de ces terrains et réseaux dans le domaine public communal et vers le SIAEP Argentré Sud, il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour les 2 lotissements suivants :

- Bois Gast II : 15/03/2007
- Soleil Levant II : 29/08/2007

Il vous est proposé :

- de solliciter Madame la Préfète pour l'ouverture d'une enquête publique permettant le transfert des espaces communs dans le domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de transfert établis par Maître Collet, notaire associé à Laval, les frais d'enquête et de notaire étant à la charge des demandeurs.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ